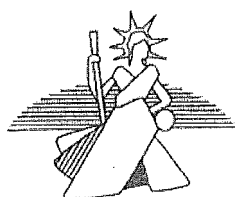




## ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

*Expédition*

COUT PROVISoire DE L'ACTE (Décret 096-1080 du 12-12-1996)	
Transport art.18.1	7.27
Droit fixe art.6.1	226.60
Droit article 16-1	250.00
Taxe fiscale art.20	9.15
Témoins	13.20
Coût remise à personne	
T.V.A. 19.60 %	94.84
Total T.T.C. Euros	601.06
Coût remise à tiers	
T.V.A. 19.60 %	94.84
Total T.T.C. Euros	601.06



N° dossier : 690213

N° d'acte : 690213\_20 5904 02/12/2013

Ref.Client :

Gestionnaire : FJ

690213

Acte normé décret n°2010-433 du 29 avril 2010 et Arrêté du 29 juin 2010

## PROCES VERBAL DE DESCRIPTION DES LIEUX

Art. 35 à 37 du décret n°2006-936 du 27.07.2006

L'AN DEUX MIL TREIZE et le VINGT-SIX NOVEMBRE

A LA DEMANDE DE :

CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE RHONE ALPES AUVERGNE (CIF RAA) anciennement CREDIT IMMOBILIER DE France SUD RHONE APLES AUVERGNE, SA au capital de 181.039.170 € dont le siège social est 93-95 rue Vendôme 69006 LYON, immatriculé au RCS de LYON sous le n° B 391 563 939 représenté par son Président du Conseil d'Administration en exercice.

Pour lequel domicile a été élu au cabinet de Maître Etienne AVRIL, Avocat au sein de la SELARL BOST-AVRIL, 17, rue de la Part-Dieu à 69003 Lyon.

Je soussigné, Olivier VANDER GUCHT, Huissier de Justice associé au sein de la SCP Pierre GHISONI, Claude DEFOURNEL, Yves PELTAT, Corinne PARDON et Olivier VANDER GUCHT, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à la résidence de Lyon, 1 rue Boissac.

AGISSANT EN VERTU de la copie exécutoire d'un acte notarié dressé par Maître Patrick PETER, notaire associé à Péage de Roussillon (38) en date du 18 JANVIER 2010

Et des articles 35 à 37 du décret n°2006-936 du décret du 27 juillet 2006 et 20 & 21 de la loi n° 91-650 du 9 juillet 1991.

CERTIFIE m'être spécialement rendu ce jour, vers 11 heures, à l'adresse suivante : 18 Chemin du Charbonnier - Lotissement n°5 69200 VENISSIEUX

Afin de procéder à la description des biens et droits immobiliers suivants, ayant préalablement donné lieu à la délivrance d'un commandement de payer valant saisie immobilière en date du 17 octobre 2013 saisis au préjudice de Monsieur XXX et Madame XXX

Etant sur place j'ai procédé comme suit :

En présence

- d'un serrurier Monsieur XXX et de deux témoins, Monsieur XXX et Monsieur XXX réquisitionnés en cas de besoin d'ouverture forcée des portes.

- De Madame XXX, diagnostiqueur, mètreur.

Après avoir frappé à la porte, je rencontre Madame XXX ainsi déclarée, à qui je déclare mes nom, prénom, qualité ainsi que l'objet de ma mission. Cette dernière accepte de me faire pénétrer chez elle en présence de Madame XXX

Situation des lieux.

Sur la commune de VENISSIEUX (RHONE) 69200, 18 Chemin du Charbonnier, les biens consistent en une parcelle de terrain, sur lequel a été édifié une maison, formant le lot n°5 du lotissement dénommé le « CHARBONNIER », créé suivant permis d'aménager délivré en date du 18 novembre 2008 sous le n°PA 69 259 0800002,

Figurant au cadastre, anciennement section C N°2585 lieudit 64 rue Paul Bert, et, renouvellement cadastré section BM N°144 18 chemin du Charbonnier, pour une contenance de 2a 68ca, ledit terrain bénéficiant d'une surface hors œuvre nette de 140 m2.

## Description des lieux :

Il s'agit d'une maison d'habitation, située en bordure de lotissement et de construction récente.

Un jardinet, clos de murs, entoure la maison, cotés Nord, Est, Ouest. Au Sud la maison est mitoyenne et les côtés Est et Ouest en Sud de propriété sont clos de murs. Je constate la présence d'un portail en partie Sud de la limite de propriété Ouest.

Je constate que les extérieurs et les abords sont bien entretenus, que le crépi de la façade, la toiture, les volets et huisseries paraissent en bon état.

La porte d'accès, en bois, en bon état, est située au Nord de la maison.

Il s'agit d'une maison d'un étage sur rez-de-chaussée avec garage.

### I / REZ-DE-CHAUSSEE

- Petit couloir après la porte d'entrée donnant accès à la pièce principale à usage de salon-salle à manger.

- Salon salle à manger : Au sol carrelage, en bon état, les murs et plafond sont peints en blanc, sauf le mur nord en gris, le tout en bon état. Présence de deux portes-fenêtres, deux vantaux, en pvc, en bon état, un placard à deux vantaux coulissants non fixés (démontés).

Le chauffage est assuré par deux convecteurs électriques de marque Thermor.

- WC : Les water-closets à l'anglaise donnent directement dans la pièce à usage de salon-salle à manger. Le sol et les murs sont carrelés, le plafond peint, le tout en bon état.

- Cuisine : On accède depuis la pièce à usage de salon-salle à manger à la cuisine. Le sol de la cuisine est carrelé, en bon état, les murs et plafond sont peints en blanc. Des éléments de mobilier de cuisine ont été grossièrement et mal montés ; je constate que certains éléments ne sont pas à l'horizontale et que les murs présentent des traces de perforations et arrachements (chute de certains éléments). Présence d'une fenêtre pvc à deux vantaux, d'un convecteur électrique de marque Thermor, en bon état apparent.

- Garage : On accède depuis la pièce à usage de salon-salle à manger au garage, sol en béton, murs en parpaings. Derrière la porte de garage, une porte fenêtre coulissante a été installée.

- Escalier : On accède au premier étage par un escalier, tournant, carrelé, en bon état. Les murs bordant cet escalier sont peints en gris jusqu'à hauteur d'appui puis blancs, en bon état. Le plafond est peint en blanc, en bon état.

### II / PREMIER ETAGE

- Couloir-dégagement : Sol carrelé, murs et plafonds peints en blanc, le tout en bon état apparent. Je note la présence d'un placard à deux vantaux coulissants en état d'usage.

- Salle de bain : Sol carrelé (gris), murs carrelés (blancs et noirs) plafond peint en blanc. Je constate la présence d'un trou au plafond suite à un effondrement partiel du Placoplatre. Lavabo double vasques, baignoire avec douche, le tout en bon état apparent. Je constate que le carreau de carrelage de la trappe de visite du coffrage de la baignoire, est brisé et un morceau manquant.

- Chambre 1 (les pièces sont numérotées dans le sens inverse des aiguilles d'une montre). La porte, est dégonflée.

Le sol est carrelé. Un placard mural avec 2 portes coulissantes prend appui sur un mur. Les murs et le plafond sont peints en blanc. Un radiateur thermique est présent. Cette pièce est éclairée par une fenêtre, en PVC, à double vantaux.

- Chambre 2 (Sud-Ouest)

Une porte y accède.

Le sol est carrelé.

Les murs et le plafond sont peints en blanc. Un radiateur thermique est présent. Cette pièce est éclairée par une fenêtre, en PVC, à double vantaux.

- Water Closet  
WC à l'anglaise, le sol et les murs sont carrelés.  
Le plafond est peint en blanc.

- Chambre 3 (Sud-Est)  
Une porte y accède.  
Le sol est carrelé.  
Cette pièce est éclairée par une fenêtre, en PVC, à double vantaux.  
Les murs sont peints en marron. Des rayonnages occupent le mur Ouest.  
Un radiateur thermique est présent.

- Chambre 4 (Nord-Est)  
Une porte y accède.  
Le sol est carrelé.  
Cette pièce est éclairée par une fenêtre, en PVC, à double vantaux.  
Les murs Nord et Sud sont peints en couleur taupe. Les murs Ouest et Est sont peints en blanc. Un dressing sans porte occupe un mur. Un radiateur thermique est présent.

- Jardin (Est-Nord)  
L'accès se fait par le garage situé à l'Ouest.  
Le jardin est gazonné et des dalles en béton sont posées. Il est arboré de 3 arbres.  
A l'Ouest, un auvent a été posé ainsi qu'une porte coulissante, en métal.  
Au Nord, un portillon en métal a également été installé.

Le certificat de mesurage, dressé par la société NORBERT ARNAUD HA ET PLUS dénommée ADIALOG, dont le siège social est à HEYRIEUX (38540) Lieu dit Tête d'Ailliet, indique une superficie de la partie privative totale du lot de 112,87 m<sup>2</sup>.

Ce rapport est annexé au présent constat et fait partie intégrante de celui-ci.

Les divers rapports et diagnostics immobiliers dressés, eux aussi, par la société NORBERT ARNAUD HA ET PLUS dénommée ADIALOG, dont le siège social est à HEYRIEUX (38540) Lieu dit Tête d'Ailliet seront également annexés au présent constat.

#### Conditions d'occupation des lieux

Les lieux sont occupés par les saisis, **Monsieur XXX** et tout occupant de leur chef (enfants).

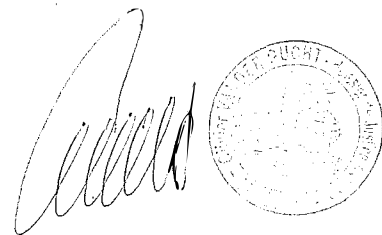
-Autres renseignements

:  
Dans l'acte de vente est précisé qu'une association syndicale va être créée et que le propriétaire devra obligatoirement en faire parti.

Mes opérations terminées, j'ai clos les présentes constatations.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé et rédigé le présent procès-verbal pour valoir et servir ce que de droit.

**DONT ACTE**

A handwritten signature in black ink is written over a circular notary stamp. The stamp contains the text 'NOTAIRE PUBLIC - FRANCE' around the perimeter and some illegible text in the center.

Google Maps 18 Chemin du Charbonnier



Date de l'image : juil. 2015 © 2018 Google

